



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
Mercredi 5 avril 2017**

La séance débute à 19H20

Sont présents : Mr Pierre BARBAZANGES, Mme Florence BELOTTI, Mme Marie-Noëlle DUCHAMP, Mr Raymond MASLO, Mr Julien MASSON, Mr Mathis MORATTEL, Mr Jean-Marie SALVETTI.

Sont excusés: Mr Guillaume BIGNOTTI, Mme Elodie LOCQUENEUX, Mr Yann VINCENT

Mme Marie-Noëlle DUCHAMP est nommée secrétaire de séance.

Point 1 : Approbation compte rendu du Conseil municipal du 20 mars 2017.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

Point 2 : Classification de l'office du tourisme en catégorie 2

Dans le cadre du classement de l'Office du Tourisme de l'Alpe du Grand Serre, le Maire propose aux membres du conseil municipal de solliciter l'Office de tourisme pour prendre les dispositions nécessaires afin de demander le classement en catégorie II. Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 3 : Vote des taux des contributions directes 2017

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, de voter les taux suivants pour l'année 2017 :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation	12,00 %
Foncier bâti	22,00 %
Foncier non bâti	23,00 %

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 4 : Vote du budget général 2017

Considérant le projet de budget primitif général de la commune pour l'exercice 2017, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Précise que le budget primitif général 2017 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2016, au vu des comptes de gestion transmis par le trésorier municipal et Adopte les quatre sections ainsi qu'il suit :

- En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

DEPENSES FONCTIONNEMENT	VOTE
CHAPITRE 011	292 820.00
CHAPITRE 012	185 496.00
CHAPITRE 014	700.00
CHAPITRE 65	285 970.00
CHAPITRE 66	21 352.53
CHAPITRE 67	812.21
CHAPITRE 022	500.00
CHAPITRE 042	27 208.96
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	814 859.70

- En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

RECETTES FONCTIONNEMENT	VOTE
CHAPITRE 70	39 400.00
CHAPITRE 73	419 604.00
CHAPITRE 74	193 051.00
CHAPITRE 75	63 346.49
CHAPITRE 77	37 434.94
RESULTAT REPORTE 002	62 023.27
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	814 859.70

- En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

DEPENSES INVESTISSEMENT	VOTE
CHAPITRE 16	57 781.64
CHAPITRE 20	16 388.98
CHAPITRE 21	254 600.00
CHAPITRE 020	18 570.53
RAR exercice 2016	22 550.00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	369 891.15

- En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

RECETTES INVESTISSEMENT	VOTE
CHAPITRE 10	24 000.00
CHAPITRE 13	105 568.00
CHAPITRE 040	27 208.96
RESULTAT REPORTE 001	23 114.19
RAR exercice 2016	190 000.00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	369 891.15

Le Conseil municipal adopte dans son ensemble le budget primitif 2017 de la commune de La Morte qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement 814 859.70 €
- section d'investissement 369 891.15 €
- TOTAL 1 184 750.85 €

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 5 : Vote du budget eau et assainissement 2017

Considérant le projet de budget primitif eau et assainissement pour l'exercice 2017, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Précise que le budget primitif eau et assainissement 2017 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2016, au vu des comptes de gestion transmis par le trésorier municipal et Adopte les quatre sections ainsi qu'il suit :

- En section d'exploitation, les chapitres suivants en dépenses :

DEPENSES EXPLOITATION	VOTE
CHAPITRE 011	176 500.00
CHAPITRE 014	21 600.00
CHAPITRE 65	16 200.21
CHAPITRE 66	1 740.90
CHAPITRE 67	500.00
023 virements à la section d'investissement	39 500.00
042 Dotation aux amortissements	19 520.00
002 Résultat fonctionnement reporté	19 138.89
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION	294 700.00

- En section d'exploitation, les chapitres suivants en recettes :

RECETTES EXPLOITATION	VOTE
CHAPITRE 70	249 550.00
CHAPITRE 75	36 200.00
CHAPITRE 042	8 950.00
TOTAL RECETTES EXPLOITATION	294 700.00

- En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

DEPENSES INVESTISSEMENT	VOTE
CHAPITRE 040	8 972.45
CHAPITRE 16	4 199.90
CHAPITRE 23	99 260.96
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	112 433.31

- En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

RECETTES INVESTISSEMENT	VOTE
CHAPITRE 10	3 500.00
CHAPITRE 040	21 034.58
CHAPITRE 21	39 500.00
RESULTAT REPORTE 001	48 398.73
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	112 433.31

Le Conseil municipal adopte dans son ensemble le budget primitif eau et assainissement 2017 de la commune de La Morte qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement 294 700.00 €
 - section d'investissement 112 433.31 €
- TOTAL 407 133.31 €

à 6 voix pour et une voix contre des membres présents

Point 6 : **Point PLU**

Le Maire indique que le projet du PLU a reçu un avis défavorable de la préfecture sur certains points. C'est pourquoi, afin de permettre le réajustement des éléments concernés par le cabinet d'étude Alpicité, il est proposé de repousser l'enquête publique en juillet prochain, ce qui permettrait de rencontrer un plus grand nombre d'habitants en résidence secondaire.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 7 : **Demande de subvention 2017**

La commune a reçu une demande de l'association des jarrets d'acier concernant l'aide à la rénovation. Le dossier sera étudié lors de la prochaine commission de labélisation.

Point 8 :

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'après le réajustement financier du projet de la plaine des jeux phase 2, un projet d'extension des douches et sanitaires situés sur le parking a été voté en date du 23 janvier 2017.

Afin de compléter la zone dans le cadre du développement du sport santé sur la commune, il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser le Maire à suivre les dossiers correspondants à l'étude effectuée relative à la rénovation du court de tennis, l'aménagement d'un terrain multisport et l'implantation de structures extérieures de fitness au sein de la plaine des jeux.

Le Maire précise qu'une demande de subvention devra être déposée pour mener à bien le projet de la phase 2.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité:

- approuve le projet d'étude qui lui a été présenté
- sollicite l'attribution d'aides financières du Département et de la Région Auvergne Rhône Alpes
- donne pouvoir au Maire pour traiter ce dossier et signer toutes pièces afférentes



Questions diverses :

- Le compteur électrique situé aux abords du lac communal sera démonté.
- La Charte de l'ONF va être étudiée en réunion hebdomadaire
- Des travaux seront réalisés dans l'école durant les congés scolaires de printemps
- Une collecte de déchets sera organisée le 29 avril sur la commune

Fin de séance à 22:50.